🗃 0 800 130 000



Liberté Égalité Fraternité

## Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

Étape 2 Étape 3 Étape 1 15/12/2020 **CATÉGORIES** 20/01/2020 28/11/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent si les conditions sanitaires le permettent Obligatoire lors de toute sortie Respect obligatoire du couvre-feu Respect obligatoire du couvre-feu **ATTESTATION** du lieu de confinement Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...) Personnes mineures et majeures **Autorisé Autorisé** à l'exclusion de toute pratique collective et **Autorisé** dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour couvre-feu de 21h à 7h de toute proximité avec d'autres personnes **Publics** prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation **Autorisé Autorisé Autorisé** universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés **Autorisé Autorisé** Personnes mineures uniquement en extérieur (ERP de type PA) (ERP de types X et PA) **Autorisé** couvre-feu de 21h à 7h avec distanciation Personnes majeures **Autorisé Autorisé** à l'exception des sports collectifs **Autorisé** uniquement en extérieur (ERP de type PA) uniquement en extérieur (ERP de type PA) et des sports de combat couvre-feu de 21h à 7h avec distanciation **Publics prioritaires** Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation **Autorisé Autorisé Autorisé** universitaire ou professionnelle, sur prescription (ERP de types X et PA) (ERP de types X et PA) (ERP de types X et PA) médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire

Rappel: les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.